VILLAGE DE

GRENVILLE

→ **Date limite pour remettre le formulaire : 19 mai 2017 à midi**

Programme Rénofaçade

1. Renseignements sur l'identité

Nom de famille du propriétaire	Prénom	Sexe ☐ Masculin ☐ Féminin
Adresse (numéro, rue, appartement, ville, province)		Code Postal
Téléphone domicile	Autre téléphone	Courriel

2. Renseignements sur la demande

Adresse des travaux (numéro, rue, appartement)

Date début des travaux	Coût prévus des travaux ($)	Catégorie de la propriété ☐ Unifamiliale ☐ Commerciale ☐ Multi logements

Exécutant des travaux :

☐ Propriétaire ☐ Entrepreneur licencié :
Responsable : Tél.:

3. Description des travaux

Veuillez décrire brièvement les travaux que vous voulez effectuer :

Types de travaux admissibles :

- Peinture extérieure
- Remplacement ou ajout d'un revêtement
- Réparation ou ajout d'une galerie
- Ajout de persiennes
- Autres

Exclusions :

- Pavés unis
- Asphaltage
- Terrassement

Critères d'admission :

✓ Être propriétaire d'une résidence unifamiliale, d'un commerce ou d'un multi logements.
✓ Effectuer des travaux de rénovation de l'extérieur du bâtiment seulement.
✓ Les projets dont les travaux seront effectués sur la devanture du bâtiment auront priorité sur les autres façades.
✓ Les rénovations/améliorations doivent être visibles de la rue.
✓ Les nouveaux demandant à ce programme seront privilégiés selon la priorité des travaux à effectuer.
✓ La municipalité remboursera 50 % des matériaux et de la main d'œuvre jusqu'à un maximum de 1 000 $ sur présentation des pièces justificatives.
✓ Les travaux devront être complétés et acceptés par l'inspecteur avant le 31 décembre 2017.

Étapes à suivre :

✓ Compléter ce formulaire et le déposer à la municipalité pour ouverture de dossier.
✓ L'inspecteur ira ensuite prendre des photos de l'extérieur de la propriété en question.
✓ Les dossiers (photos et documents) seront présentés au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour étude, lesquels seront traités par ordre de priorité et jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire.
✓ Les recommandations du CCU seront acheminées au conseil pour acceptation finale lors d'une séance régulière.
✓ L'inspecteur entrera en contact avec vous pour vous faire part de la décision. Si vous êtes accepté, vous devrez compléter une demande de permis de construction et/ou rénovation, si applicable.

4. Section réservée à l'administration

Demande reçue le :	Par :
Photos prises le :	Par :